



FÉDÉRATION NATIONALE
DES MANDATAIRES JUDICIAIRES INDÉPENDANTS
À LA PROTECTION DES MAJEURS

Siège : Maison des Professions Libérales,

Parc Georges Besse, 85 allée Norbert Wiener, Nîmes 30035 cedex 1

N°SIRET 532 316 619 00016

Association loi 1901

N° de déclaration 00/2406 - 00145480 Préfecture de Police de Paris

Le 24 Septembre 2012

M,

Devant le nombre croissant d'appels reçus de nos adhérents et leur inquiétude justifiée, nous souhaitons attirer votre attention sur notre activité de **Mandataire Judiciaire Indépendant à la Protection des Majeurs** et tout particulièrement, sur les difficultés relatives à notre rémunération.

En effet une note, datée du Vendredi 14 Septembre 2012 et envoyée aux Directions Départementales de la Cohésion Sociale (D.D.C.S.) par la Directrice Générale de la D.G.C.S. « demande de SURSEoir à TOUS LES REGLEMENTS destinés aux Mandataires Indépendants » que nous sommes.

POURQUOI NOUS ? SERIONS-NOUS DEVENUS DES PARIAS au seul fait que nous sommes des Libéraux que l'ETAT a lui-même créé avec la loi de 2007 ???

Alors que la participation de l'Etat, réglée par les DDCS, n'est, concernant les 2 premiers trimestres de l'année 2012 que partiellement payée et que le TROISIEME TRIMESTRE 2012 n'est pas, à priori, provisionné

Qu'allons-nous devenir demain si nous ne sommes pas rémunérés ?

Qu'allons-nous devenir demain si nous ne pouvons plus payer nos charges sachant que l'URSSAF ne voudra pas entendre un seul soupçon d'explication ?

Que vont devenir les majeurs que le juge des Tutelles nous a confiés si nous ne pouvons plus les visiter faute de pouvoir payer le carburant ?



FÉDÉRATION NATIONALE
DES MANDATAIRES JUDICIAIRES INDÉPENDANTS
À LA PROTECTION DES MAJEURS

Siège : Maison des Professions Libérales,

Parc Georges Besse, 85 allée Norbert Wiener, Nîmes 30035 cedex 1

N°SIRET 532 316 619 00016

Association loi 1901

N° de déclaration 00/2406 - 00145480 Préfecture de Police de Paris

Plus grave : Qu'allons-nous devenir si demain les cabinets structurés ne peuvent plus rémunérer leur(s) salarié(s) ?

Ce courrier ne se veut plus un cri d'Alarme (Avril 2012) mais un **CRI de DESESPOIR** qui, s'il n'est pas entendu, ne fera que grossir le cortège des 3.000.000 de demandeurs d'emploi...

Il est urgent de **simplifier** la législation, les procédures, les calculs incompréhensibles destinés à nous rémunérer et fondés sur des bases, une « assiette », mouvantes et toujours plus complexes...**DES PROPOSITIONS, NOUS EN AVONS**...mais encore faut-il être écouté sachant que notre place de « professionnel » dans le système actuel est à repenser, notre action envers les familles à redéfinir, notre reconnaissance à affirmer.

Il est urgent que l'on explique à nouveau, en notre qualité de Fédération Nationale des Mandataires Judiciaires Indépendants à la Protection des Majeurs regroupant la majorité des mandataires Indépendants, **que le système actuel coûte cher à l'Etat et qu'il peut être amélioré, que nous avons des alternatives à proposer** afin que nous nous y retrouvions tous financièrement : le majeur sous protection, l'Etat et le mandataire judiciaire.

La Fédération a déjà formulé de nombreuses propositions aux ministères de tutelles restées sans réponse et qui méritent d'être enfin entendues!

Aussi, vous trouverez ci-joint un dossier développé et argumenté que notre Fédération a élaboré et destiné à mieux comprendre nos propositions et revendications.

Dans l'attente d'une réponse, d'un contact, nous vous remercions de votre attention et nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Pierrette MAINDRON, Présidente FNMJI